



Acquisition de preuve pour contestation.

Par itwasntme

Bonjour,

En tant que salarié, puis-je obtenir la séquence de vidéo-surveillance qui montre la situation qui a mené à mon licenciement ?

Ceci afin de pouvoir illustrer mes propos durant le procès et sachant que j'ai bien peur que la société supprime la vidéo.

(La vidéo-surveillance au sein de cette société est bien entendu légal et les salariés en sont averti le jour de l'intégration dans l'entreprise, signature d'un droit à l'image.)

Merci.

Par morobar

Bonjour,
Non

Vous ne pouvez pas obtenir cette vidéo.

Mais vous pouvez demander au juge de se la procurer.

Article 11 code de procédure civile

En admettant que l'entreprise ait conservé le document.

Par itwasntme

Bonjour,

La demande au juge ne pourra se faire que lorsque la procédure aux prudhommes sera lancée ?

Merci pour la rapidité de votre réponse.

Par morobar

Si vos conclusions se basent sur la lecture de la bande vidéo, abandonnez tout de suite.

Rien n'oblige une entreprise à conserver en archive de telles bandes, et il est probable que si elle est mise en cause, elle ne fournira pas la bande sous différents prétexte de non disposition.

Par itwasntme

Je dois pouvoir conclure dans mon sens même sans la vidéo mais le fait est que la société a menti sur le déroulé des évènements (le mensonge figure sur la lettre de licenciement).

Alors la vidéo serait un plus.

Bref merci pour vos réponses.